

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

A V I S est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 6 juin 2022, à 19 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 810, 39^e Avenue, sur le lot portant le numéro 1 552 241 du cadastre du Québec.

Cette dérogation a pour effet de permettre, pour un projet d'agrandissement d'un cottage, une somme des marges de 2,40 mètres, et ce, bien que le règlement prévoit que la somme des marges minimum doit être de 3 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 17 mai 2022.

Me Viviana Iturriaga Espinoza
Secrétaire d'arrondissement substitut
Arrondissement de Lachine

REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

N O T I C E is hereby given that at the regular sitting of June 6, 2022, at 7 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 810, 39^e Avenue on the lot bearing the number 1 552 241 of cadastre du Québec.

This exemption has the effect of allowing, for a cottage expansion project, total setbacks of 2.40 metres, despite the fact that the by-law stipulates that the total minimum setbacks must be 3 metres.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this May 17, 2022